Parlement européen
2024-2029

Commission du contrôle budgétaire

2024/2022(DEC)

11.2.2025

AMENDEMENTS
1 - 66

Projet de rapport
Cristian Terheş
(PE764.996v02-00)

Décharge 2023: budget général de l'UE – Cour de justice de l'Union européenne
(2024/2022(DEC))

Amendement 1
Csaba Molnár, Claudiu Manda, Marit Maij, Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que l'article 4, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne dispose que «[l]'Union respecte l'égalité des États membres devant les traités ainsi que leur identité nationale, inhérente à leurs structures fondamentales politiques et constitutionnelles, y compris en ce qui concerne l'autonomie locale et régionale. Elle respecte les fonctions essentielles de l'État [...]»;	***supprimé***

Or. en

Amendement 2
Virginie Joron, Tamás Deutsch, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. observe que dans son rapport annuel relatif à l'exercice 2023, la Cour des comptes (ci-après «la Cour») a examiné un échantillon de 70 opérations sous la rubrique «Administration», soit dix de plus qu'en 2022; relève que la Cour indique également que les dépenses administratives comprennent les dépenses relatives aux ressources humaines, dont les dépenses consacrées aux pensions, qui représentaient en 2023 environ 70 % du total des dépenses administratives, et les dépenses relatives aux bâtiments, aux équipements, à l'énergie, aux communications et aux technologies de l'information, et que ses travaux, depuis de nombreuses années, montrent que, dans	2. observe que dans son rapport annuel relatif à l'exercice 2023, la Cour des comptes (ci-après «la Cour») a examiné un échantillon de 70 opérations sous la rubrique «Administration», soit dix de plus qu'en 2022; relève que la Cour indique également que les dépenses administratives comprennent les dépenses relatives aux ressources humaines, dont les dépenses consacrées aux pensions, qui représentaient en 2023 environ 70 % du total des dépenses administratives, et les dépenses relatives aux bâtiments, aux équipements, à l'énergie, aux communications et aux technologies de l'information, et que ses travaux, depuis de nombreuses années, montrent que, dans

l’ensemble, ces dépenses présentent un risque faible;	l’ensemble, ces dépenses présentent un risque faible; ***regrette que peu de détails soient fournis sur l'utilisation des crédits immobiliers et informatiques, qui représentent une part importante des dépenses sans qu'il y ait de preuves tangibles d'une utilisation plus optimale des ressources matérielles existantes ; constate que, comme pour les autres institutions de l'Union, rien n'a été annoncé pour commencer enfin à réduire les coûts de fonctionnement et à diminuer les dépenses diverses.***

Or. fr

Amendement 3
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. prend acte que le budget alloué à la CJUE s’élevait à ***486 025 796*** EUR en 2023, soit une hausse de 3,7 % par rapport à 2022; note que cette hausse était essentiellement imputable aux adaptations des rémunérations prévues pour 2023;	5. prend acte que le budget alloué à la CJUE s’élevait à ***486 025 796*** EUR en 2023, soit une hausse de 3,7 % par rapport à 2022; note que cette hausse était essentiellement imputable aux adaptations des rémunérations prévues pour 2023;

Or. en

Amendement 4
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. prend acte que le budget alloué à la CJUE s’élevait à ***486 025 796*** EUR en 2023, soit une hausse de 3,7 % par rapport à 2022; note que cette hausse était essentiellement imputable aux adaptations	5. prend acte que le budget alloué à la CJUE s’élevait à ***486 025 796*** EUR en 2023, soit une hausse de 3,7 % par rapport à 2022; note que cette hausse était essentiellement imputable aux adaptations

des rémunérations prévues pour 2023;	des rémunérations prévues pour 2023;

Or. en

Amendement 5
Virginie Joron, Tamás Deutsch, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***constate*** qu'en 2023, le budget des missions de la CJUE, qui s'élevait à 616 000 EUR pour le personnel et pour les membres en 2023, ***a connu une nouvelle baisse***, reculant de 3,3 % par rapport à 2022; relève que 85,1 % des crédits prévus pour les missions en 2023 ont été consommés, contre 46,6 % en 2022, année où des restrictions s'appliquaient encore en matière de déplacements;	9. ***regrette*** qu'en 2023, le budget des missions de la CJUE, qui s'élevait à ***la somme élevée de*** 616 000 EUR pour le personnel et pour les membres en 2023, ***n'ait que peu baissé***, reculant de 3,3 % par rapport à 2022; relève que 85,1 % des crédits prévus pour les missions en 2023 ont été consommés, contre 46,6 % en 2022, année où des restrictions s'appliquaient encore en matière de déplacements;

Or. fr

Amendement 6
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. constate qu'en 2023, le budget des missions de la CJUE, qui s'élevait à ***616 000*** EUR pour le personnel et pour les membres en 2023, a connu une nouvelle baisse, reculant de 3,3 % par rapport à 2022; relève que 85,1 % des crédits prévus pour les missions en 2023 ont été consommés, contre 46,6 % en 2022, année où des restrictions s'appliquaient encore en matière de déplacements;	9. constate qu'en 2023, le budget des missions de la CJUE, qui s'élevait à ***638 000*** EUR pour le personnel et pour les membres en 2023, a connu une nouvelle baisse, reculant de 3,3 % par rapport à 2022; relève que 85,1 % des crédits prévus pour les missions en 2023 ont été consommés, contre 46,6 % en 2022, année où des restrictions s'appliquaient encore en matière de déplacements;

Or. en

Amendement 7
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. invite l'institution à évaluer en quoi le cadre réglementaire du Parlement européen visant à éviter la corruption et la fraude a échoué et a permis la participation active de parlementaires européens à un réseau de type mafieux qui s'est livré à des actes de corruption et de blanchiment d'argent pendant plusieurs années sans être repéré;

Or. en

Amendement 8
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. invite l'institution à tirer de ses propres règles et procédures internes les enseignements et conclusions qui s'imposent, à la lumière de la révision du règlement intérieur et du code de conduite du Parlement réalisée en septembre 2023; recommande toutefois à l'institution de réfléchir à des mesures supplémentaires et plus solides pour lutter contre la fraude et protéger pleinement les intérêts financiers de l'Union;

Or. en

Amendement 9
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. constate qu'en 2023, la Cour de justice a statué sur cinq affaires relatives au principe de primauté***, quatre à la suite de demandes de décision préjudicielle introduites*** par des juridictions d'Allemagne, d'Irlande, de Pologne et de Roumanie, ***l'autre*** dans une procédure en manquement concernant la Pologne; souligne que la ***suprématie*** des constitutions nationales demeure le principe absolu ***qui régit les rapports*** entre les constitutions des États membres et le droit de l'Union; ***fait remarquer en outre que le Tribunal a statué dans six affaires relatives à des mesures de protection du budget de l'Union contre des violations des principes de l'état de droit en Hongrie***;	11. constate qu'en 2023, la Cour de justice a statué sur cinq affaires relatives au principe de primauté ***renvoyées*** par des juridictions d'Allemagne, d'Irlande, de Pologne et de Roumanie, ***ainsi que*** dans une procédure en manquement concernant la Pologne; souligne que la ***primauté*** des constitutions nationales demeure le principe absolu ***dans la relation*** entre les constitutions des États membres et le droit de l'Union; ***souligne que l'ordre juridique de l'Union européenne ne doit pas prévaloir sur les dispositions constitutionnelles qui fondent la souveraineté des États membres et que toute décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) doit respecter les structures politiques et juridiques de chaque État membre; se déclare particulièrement préoccupé par le fait que certains arrêts ont servi des objectifs politiques et ont été interprétés dans un sens qui restreint le droit des États membres à l'autodétermination; invite la CJUE à tenir davantage compte des structures constitutionnelles souveraines et aux traditions historiques des États membres dans ses arrêts et ses interprétations juridiques***;

Or. en

Amendement 10
Csaba Molnár, Claudiu Manda, Marit Maij, Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. constate qu'en 2023, la Cour de justice a statué sur cinq affaires relatives au	11. constate qu'en 2023, la Cour de justice a statué sur cinq affaires relatives au

principe de primauté, quatre à la suite de demandes de décision préjudicielle introduites par des juridictions d'Allemagne, d'Irlande, de Pologne et de Roumanie, l'autre dans une procédure en manquement concernant la Pologne; souligne ***que la suprématie des constitutions nationales demeure le principe absolu qui régit les rapports entre les constitutions des*** États membres et ***le*** droit de l'Union; fait remarquer en outre que le Tribunal a statué dans six affaires relatives à des mesures de protection du budget de l'Union contre des violations des principes de l'état de droit ***en Hongrie***;	principe de primauté, quatre à la suite de demandes de décision préjudicielle introduites par des juridictions d'Allemagne, d'Irlande, de Pologne et de Roumanie, l'autre dans une procédure en manquement concernant la Pologne; souligne ***l'importance fondamentale du principe de primauté du droit de l'Union, qui garantit l'interprétation et l'application uniformes du droit de l'Union dans tous les*** États membres et ***protège l'état de droit en tant que valeur fondamentale de l'Union; souligne le rôle central de la CJUE dans le respect de l'état de*** droit ***dans l'ensemble*** de l'Union; fait remarquer en outre que le Tribunal a statué dans six affaires relatives à des mesures de protection du budget de l'Union contre des violations des principes de l'état de droit ***par le gouvernement hongrois, qui compromet systématiquement les valeurs fondamentales de l'Union***;

Or. en

Amendement 11
Gilles Boyer, Olivier Chastel, Michal Wiezik, Gerben-Jan Gerbrandy, Vlad Vasile-Voiculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. constate qu'en 2023, la Cour de justice a statué sur cinq affaires relatives au principe de primauté, quatre à la suite de demandes de décision préjudicielle introduites par des juridictions d'Allemagne, d'Irlande, de Pologne et de Roumanie, l'autre dans une procédure en manquement concernant la Pologne; ***souligne que la suprématie des constitutions nationales demeure le principe absolu qui régit les rapports entre les constitutions des États membres et le droit de l'Union;*** fait remarquer en	11. constate qu'en 2023, la Cour de justice a statué sur cinq affaires relatives au principe de primauté, quatre à la suite de demandes de décision préjudicielle introduites par des juridictions d'Allemagne, d'Irlande, de Pologne et de Roumanie, l'autre dans une procédure en manquement concernant la Pologne; fait remarquer en outre que le Tribunal a statué dans six affaires relatives à des mesures de protection du budget de l'Union contre des violations des principes de l'état de droit en

outre que le Tribunal a statué dans six affaires relatives à des mesures de protection du budget de l'Union contre des violations des principes de l'état de droit en Hongrie;	Hongrie;

Or. en

Amendement 12
Caterina Chinnici

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. constate qu'en 2023, la Cour de justice a statué sur cinq affaires relatives au principe de primauté, quatre à la suite de demandes de décision préjudicielle introduites par des juridictions d'Allemagne, d'Irlande, de Pologne et de Roumanie, l'autre dans une procédure en manquement concernant la Pologne; ***souligne que la suprématie des constitutions nationales demeure le principe absolu qui régit les rapports entre les constitutions des États membres et le droit de l'Union;*** fait remarquer en outre que le Tribunal a statué dans six affaires relatives à des mesures de protection du budget de l'Union contre des violations des principes de l'état de droit en Hongrie;	11. constate qu'en 2023, la Cour de justice a statué sur cinq affaires relatives au principe de primauté, quatre à la suite de demandes de décision préjudicielle introduites par des juridictions d'Allemagne, d'Irlande, de Pologne et de Roumanie, l'autre dans une procédure en manquement concernant la Pologne; fait remarquer en outre que le Tribunal a statué dans six affaires relatives à des mesures de protection du budget de l'Union contre des violations des principes de l'état de droit en Hongrie;

Or. en

Amendement 13
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*

11. constate qu’en 2023, la Cour de justice a statué sur cinq affaires relatives au principe de primauté, quatre à la suite de demandes de décision préjudicielle introduites par des juridictions d’Allemagne, d’Irlande, de Pologne et de Roumanie, ***l’autre dans une*** procédure en manquement concernant la Pologne; ***souligne*** que la ***suprématie des constitutions nationales demeure le principe absolu qui régit les rapports entre les constitutions des États membres et le droit de l’Union; fait remarquer en outre que le Tribunal a statué dans six affaires relatives à des mesures de protection du budget de l’Union contre des violations des principes de l’état de droit en Hongrie***;	11. constate qu’en 2023, la Cour de justice a statué sur cinq affaires relatives au principe de primauté, quatre à la suite de demandes de décision préjudicielle introduites par des juridictions d’Allemagne, d’Irlande, de Pologne et de Roumanie, ***ainsi qu'une*** procédure en manquement concernant la Pologne; ***réaffirme résolument*** que la ***primauté du droit de l’Union est la pierre angulaire de l’ordre juridique de l’Union et presse la Commission de prendre des mesures décisives pour le faire respecter contre tout État membre qui conteste ou méconnaît le caractère contraignant des arrêts de la CJUE***;

Or. en

Amendement 14
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. constate qu’en 2023, la Cour de justice a statué sur cinq affaires relatives au principe de primauté, quatre à la suite de demandes de décision préjudicielle introduites par des juridictions d’Allemagne, d’Irlande, de Pologne et de Roumanie, l’autre dans une procédure en manquement concernant la Pologne; souligne que ***la suprématie des constitutions nationales demeure le principe absolu qui régit les rapports entre*** les constitutions ***des États membres et le droit de l’Union***; fait remarquer en outre que le Tribunal a statué dans six affaires relatives à des mesures de protection du budget de l’Union contre des violations des principes de l’état de droit en Hongrie;	11. constate qu’en 2023, la Cour de justice a statué sur cinq affaires relatives au principe de primauté, quatre à la suite de demandes de décision préjudicielle introduites par des juridictions d’Allemagne, d’Irlande, de Pologne et de Roumanie, l’autre dans une procédure en manquement concernant la Pologne; souligne que ***le principe de primauté du droit de l’Union, même vis-à-vis des droits fondamentaux garantis dans*** les constitutions ***nationales, est une doctrine bien établie depuis l'arrêt de la Cour dans l’affaire 11-70 (Internationale Handelsgesellschaft)***; fait remarquer en outre que le Tribunal a statué dans six affaires relatives à des mesures de protection du budget de l’Union contre des violations des principes de l’état de droit en

Hongrie;

Or. en

Amendement 15
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. condamne toute mesure ou action législative nationale visant à compromettre la codification et l'exécution des arrêts de la CJUE; demande la mise en place d'un mécanisme de suivi formel pour contrôler le respect des arrêts de la CJUE par les États membres et recommande de lier le respect de ceux-ci au versement des fonds de l'Union au titre du dispositif de conditionnalité liée à l'état de droit;

Or. en

Amendement 16
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. constate que la durée moyenne des procédures des affaires clôturées par la Cour de justice en 2023 était de 16,1 mois, contre 16,4 mois en 2022; note que la durée moyenne des affaires clôturées par le Tribunal était de 18,2 mois en 2023, contre 16,2 mois en 2022, situation imputable selon le Tribunal à la nature, et à la complexité en résultant, des procédures conduites en 2023;	14. constate que la durée moyenne des procédures des affaires clôturées par la Cour de justice en 2023 était de 16,1 mois, contre 16,4 mois en 2022; ***se félicite que la durée moyenne des procédures devant la Cour de justice ait diminué par rapport à l'année précédente;*** note que la durée moyenne des affaires clôturées par le Tribunal était de 18,2 mois en 2023, contre 16,2 mois en 2022, situation imputable selon le Tribunal à la nature, et à la

complexité en résultant, des procédures conduites en 2023;

Or. en

Amendement 17
Caterina Chinnici

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. ***constate*** que la durée moyenne des procédures des affaires clôturées par la Cour de justice en 2023 était de 16,1 mois, contre 16,4 mois en 2022; note que la durée moyenne des affaires clôturées par le Tribunal était de 18,2 mois en 2023, contre 16,2 mois en 2022, situation imputable selon le Tribunal à la nature, et à la complexité en résultant, des procédures conduites en 2023;	14. ***se félicite*** que la durée moyenne des procédures des affaires clôturées par la Cour de justice en 2023 était de 16,1 mois, contre 16,4 mois en 2022; note que la durée moyenne des affaires clôturées par le Tribunal était de 18,2 mois en 2023, contre 16,2 mois en 2022, situation imputable selon le Tribunal à la nature, et à la complexité en résultant, des procédures conduites en 2023;

Or. en

Amendement 18
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. salue l'approche axée sur les performances dont s'est dotée la CJUE et qui lui permet de prendre des décisions suivant le niveau de réalisation de ses objectifs, ***mesuré*** à l'aide d'un jeu d'indicateurs de la charge de travail et ***des opérations***; remarque que les indicateurs de performance clés dont se sert la CJUE embrassent un large éventail de domaines particuliers au service des cinq objectifs de gestion définis, que sont le bon	15. salue l'approche axée sur les performances dont s'est dotée la CJUE et qui lui permet de prendre des décisions suivant ***ses performances et*** le niveau de réalisation de ses objectifs, ***mesurés*** à l'aide d'un jeu d'indicateurs de la charge de travail et ***d'indicateurs opérationnels***; remarque que les indicateurs de performance clés dont se sert la CJUE embrassent un large éventail de domaines particuliers au service des cinq objectifs de

fonctionnement de la CJUE, la numérisation et les technologies émergentes, l'ouverture et la transparence, le multilinguisme et la gestion des ressources humaines;

gestion définis, que sont le bon fonctionnement de la CJUE, la numérisation et les technologies émergentes, l'ouverture et la transparence, le multilinguisme et la gestion des ressources humaines;

Or. en

Amendement 19
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. rappelle le traité sur l'Union européenne, selon lequel l'Union et ses institutions doivent promouvoir la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes;

Or. en

Amendement 20
Csaba Molnár, Claudiu Manda, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. constate que la composition hommes-femmes de la Cour de justice et du Tribunal demeure très déséquilibrée; salue la lettre adressée par le président du Tribunal au président de la Conférence des représentants des États membres en 2024, invitant les États membres à tenir compte de la nécessité d'un équilibre hommes-femmes lors de la nomination des candidats au remplacement des juges et des avocats généraux; demande une nouvelle fois au Conseil de réexaminer la procédure de nomination afin de résoudre ce	20. constate ***avec préoccupation*** que la composition hommes-femmes de la Cour de justice et du Tribunal demeure très déséquilibrée; salue la lettre adressée par le président du Tribunal au président de la Conférence des représentants des États membres en 2024, invitant les États membres à tenir compte de la nécessité d'un équilibre hommes-femmes lors de la nomination des candidats au remplacement des juges et des avocats généraux; demande une nouvelle fois au Conseil de réexaminer la procédure de nomination

problème par des mesures concrètes, notamment en obligeant les États membres à désigner au moins un candidat de chaque sexe pour chaque vacance;

afin de résoudre ce problème par des mesures concrètes, notamment en obligeant les États membres à désigner au moins un candidat de chaque sexe pour chaque vacance; ***invite les États membres à tenir compte de la nécessité d'assurer l'équilibre hommes-femmes lors de la nomination des candidats pour le remplacement des juges;***

Or. en

Amendement 21
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. constate que la composition hommes-femmes de la Cour de justice et du Tribunal demeure très déséquilibrée; salue la lettre adressée par le président du Tribunal au président de la Conférence des représentants des États membres en 2024, invitant les États membres à tenir compte de la nécessité d'un équilibre hommes-femmes lors de la nomination des candidats au remplacement des juges et des avocats généraux; demande ***une nouvelle fois*** au Conseil ***de réexaminer la procédure de nomination afin de résoudre ce problème par des mesures concrètes, notamment en obligeant*** les États membres à désigner au moins un candidat de chaque sexe pour chaque vacance;	20. constate que la composition hommes-femmes de la Cour de justice et du Tribunal demeure très déséquilibrée; salue la lettre adressée par le président du Tribunal au président de la Conférence des représentants des États membres en 2024, invitant les États membres à tenir compte de la nécessité d'un équilibre hommes-femmes lors de la nomination des candidats au remplacement des juges et des avocats généraux; demande au Conseil ***d'introduire une règle contraignante de parité afin d'obliger*** les États membres à désigner au moins un candidat de chaque sexe pour chaque vacance;

Or. en

Amendement 22
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. se félicite des réponses détaillées de la CJUE au questionnaire de la commission du contrôle budgétaire du Parlement, fourni dans le cadre de la procédure de décharge actuelle, notamment en ce qui concerne la répartition du personnel à la fin de l'année 2023;

Or. en

Amendement 23
Gilles Boyer, Olivier Chastel, Michal Wiezik, Vlad Vasile-Voiculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. note qu'en 2023, le personnel de la CJUE comptait 61,27 % de femmes et 38,73 % d'hommes; constate que la représentation des femmes était la plus forte dans les grades d'assistants, et la plus faible aux postes d'encadrement supérieur, avec 43,75 % de femmes et 56,25 % d'hommes; salue les efforts déployés par la CJUE en faveur de l'égalité, de l'inclusion et de la diversité, tout particulièrement au stade du recrutement;	21. note qu'en 2023, le personnel de la CJUE comptait 61,27 % de femmes et 38,73 % d'hommes; constate que la représentation des femmes était la plus forte dans les grades d'assistants, et la plus faible aux postes d'encadrement supérieur, avec 43,75 % de femmes et 56,25 % d'hommes; ***invite la CJUE à veiller à ce que les femmes soient mieux représentées aux postes d'encadrement supérieur et à prendre des mesures supplémentaires pour promouvoir l'équilibre entre les hommes et les femmes à tous les niveaux;*** salue les efforts déployés par la CJUE en faveur de l'égalité, de l'inclusion et de la diversité, tout particulièrement au stade du recrutement;

Or. en

Amendement 24
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. invite la CJUE à publier un rapport annuel sur l'égalité des sexes et la diversité afin d'assurer la transparence sur la représentation des hommes et des femmes à tous les niveaux de l'institution, y compris parmi les juges, les avocats généraux et le personnel administratif, ainsi que de prévoir des mesures concrètes pour parvenir à la parité entre les hommes et les femmes aux postes à responsabilité;

Or. en

Amendement 25
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. se félicite que toutes les nationalités de l'Union soient représentées dans le personnel de la CJUE, mais constate que certaines le sont plus que d'autres; note qu'en 2023, la CJUE a poursuivi ses efforts visant à améliorer l'équilibre géographique au sein de son personnel, en particulier en renforçant la visibilité et l'attrait de ses vacances d'emploi, en instaurant et en proposant des conditions de travail plus favorables pour attirer les agents temporaires issus de certains États membres moins représentés et en menant une vaste action de communication auprès de différents publics sur les offres d'emploi en son sein; relève qu'un effort important a été fait pour attirer en grand nombre les jeunes talents provenant de différents États membres dans le cadre du programme de stages de la CJUE;	22. se félicite que toutes les nationalités de l'Union soient représentées dans le personnel de la CJUE, mais constate que certaines le sont plus que d'autres; note qu'en 2023, la CJUE a poursuivi ses efforts visant à améliorer l'équilibre géographique au sein de son personnel, en particulier en renforçant la visibilité et l'attrait de ses vacances d'emploi, en instaurant et en proposant des conditions de travail plus favorables pour attirer les agents temporaires issus de certains États membres moins représentés et en menant une vaste action de communication auprès de différents publics sur les offres d'emploi en son sein; relève qu'un effort important a été fait pour attirer en grand nombre les jeunes talents provenant de différents États membres dans le cadre du programme de stages de la CJUE; ***invite la CJUE à examiner si les stagiaires de tous les États***

membres sont proportionnellement représentés;

Or. en

Amendement 26
Gilles Boyer, Olivier Chastel, Michal Wiezik, Vlad Vasile-Voiculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. se félicite que toutes les nationalités de l'Union soient représentées dans le personnel de la CJUE, mais constate que certaines le sont plus que d'autres; ***note*** qu'en 2023, la CJUE a poursuivi ses efforts visant à améliorer l'équilibre géographique au sein de son personnel, en particulier en renforçant la visibilité et l'attrait de ses vacances d'emploi, en instaurant et en proposant des conditions de travail plus favorables pour attirer les agents temporaires issus de certains États membres moins représentés et en menant une vaste action de communication auprès de différents publics sur les offres d'emploi en son sein; relève qu'un effort important a été fait pour attirer en grand nombre les jeunes talents provenant de différents États membres dans le cadre du programme de stages de la CJUE;	22. se félicite que toutes les nationalités de l'Union soient représentées dans le personnel de la CJUE, mais constate que certaines le sont plus que d'autres; ***salue le fait*** qu'en 2023, la CJUE a poursuivi ses efforts visant à améliorer l'équilibre géographique au sein de son personnel, en particulier en renforçant la visibilité et l'attrait de ses vacances d'emploi, en instaurant et en proposant des conditions de travail plus favorables pour attirer les agents temporaires issus de certains États membres moins représentés et en menant une vaste action de communication auprès de différents publics sur les offres d'emploi en son sein; relève qu'un effort important a été fait pour attirer en grand nombre les jeunes talents provenant de différents États membres dans le cadre du programme de stages de la CJUE;

Or. en

Amendement 27
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. prie instamment la CJUE de promouvoir un environnement de travail

multilingue, compte tenu de son potentiel d'amélioration en vue d'une répartition équitable des nationalités au sein de son personnel; invite toutes les institutions de l'Union à défendre et à garantir le principe du multilinguisme;

Or. en

Amendement 28
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. salue le travail accompli au sein du groupe interinstitutionnel de haut niveau sur le renforcement de l'attractivité de Luxembourg comme lieu de travail pour le personnel; ***constate*** que l'autorité budgétaire a approuvé, pour l'exercice 2025, les crédits nécessaires à l'octroi d'une indemnité de logement aux agents de grades inférieurs, comme le groupe interinstitutionnel de haut niveau l'avait recommandé; demande que le Parlement soit tenu au courant de l'état d'avancement des initiatives visant à renforcer l'attractivité du Luxembourg comme lieu de travail;	23. salue le travail accompli au sein du groupe interinstitutionnel de haut niveau sur le renforcement de l'attractivité de Luxembourg comme lieu de travail pour le personnel; ***invite la CJUE à maintenir et à renforcer la coopération avec d'autres institutions établies au Luxembourg dans le cadre de différentes initiatives; salue le fait*** que l'autorité budgétaire a approuvé, pour l'exercice 2025, les crédits nécessaires à l'octroi d'une indemnité de logement aux agents de grades inférieurs, comme le groupe interinstitutionnel de haut niveau l'avait recommandé; demande que le Parlement soit tenu au courant de l'état d'avancement des initiatives visant à renforcer l'attractivité du Luxembourg comme lieu de travail;

Or. en

Amendement 29
Caterina Chinnici

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

24 bis. se félicite des campagnes de sensibilisation, d'information et de formation en cours visant à promouvoir l'inclusion, le respect mutuel, la coopération et le soutien au regard des personnes handicapées et de leurs aidants;

Or. en

Amendement 30
Csaba Molnár, Claudiu Manda, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. note que le nombre de jours ouvrables de congé maladie s'élevait à ***20 198*** en 2023, soit une baisse de 14,78 % par rapport à 2022; relève avec préoccupation que le service médical a signalé 11 cas d'épuisement professionnel en 2023; ***constate*** que la CJUE a procédé à une analyse fine des rapports de diagnostic afin de détecter les cas d'épuisement professionnel et a mis l'accent sur les mesures préventives, dont le renforcement de son équipe médicale et sociale, la prévention des risques psychosociaux au travail et ***les activités*** de sensibilisation; encourage la CJUE à demeurer attentive à ce problème afin de prévenir l'apparition de nouveaux cas d'épuisement professionnel;	25. note que le nombre de jours ouvrables de congé maladie s'élevait à ***20 198*** en 2023, soit une baisse de 14,78 % par rapport à 2022; relève avec préoccupation que le service médical a signalé 11 cas d'épuisement professionnel en 2023; ***salue le fait*** que la CJUE a procédé à une analyse fine des rapports de diagnostic afin de détecter les cas d'épuisement professionnel et a mis l'accent sur les mesures préventives, dont le renforcement de son équipe médicale et sociale, la prévention des risques psychosociaux au travail et ***la mise en place d'activités*** de sensibilisation ***pour les cadres sur le droit à la déconnexion et les risques de la surperformance***; encourage la CJUE à demeurer attentive à ce problème afin de prévenir l'apparition de nouveaux cas d'épuisement professionnel;

Or. en

Amendement 31
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. note que le nombre de jours ouvrables de congé maladie s'élevait à ***20 198*** en 2023, soit une baisse de 14,78 % par rapport à 2022; relève avec préoccupation que le service médical a signalé 11 cas d'épuisement professionnel en 2023; constate que la CJUE a procédé à une analyse fine des rapports de diagnostic afin de détecter les cas d'épuisement professionnel et a mis l'accent sur les mesures préventives, dont le renforcement de son équipe médicale et sociale, la prévention des risques psychosociaux au travail et les activités de sensibilisation; encourage la CJUE à demeurer attentive à ce problème afin de prévenir l'apparition de nouveaux cas d'épuisement professionnel;	25. note que le nombre de jours ouvrables de congé maladie s'élevait à ***20 198*** en 2023, soit une baisse de 14,78 % par rapport à 2022; relève avec préoccupation que le service médical a signalé 11 cas d'épuisement professionnel en 2023; constate que la CJUE a procédé à une analyse fine des rapports de diagnostic afin de détecter les cas d'épuisement professionnel et a mis l'accent sur les mesures préventives, dont le renforcement de son équipe médicale et sociale, la prévention des risques psychosociaux au travail et les activités de sensibilisation; encourage la CJUE à demeurer attentive à ce problème afin de prévenir l'apparition de nouveaux cas d'épuisement professionnel ***et à informer le Parlement européen des mesures prises à cet égard***;

Or. en

Amendement 32
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. note qu'une enquête administrative a été ouverte en 2023 sur un cas présumé de harcèlement sexuel concernant un membre du personnel et que l'affaire s'est conclue en 2024 par une sanction; ***prend acte*** qu'une procédure d'assistance pour harcèlement présumé concernant un juge a également été engagée en 2023, mais qu'aucun harcèlement n'a été établi en l'espèce; prend acte qu'un groupe de travail interservices, créé en mars 2023, avant donc la ratification de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, a	26. note qu'une enquête administrative a été ouverte en 2023 sur un cas présumé de harcèlement sexuel concernant un membre du personnel et que l'affaire s'est conclue en 2024 par une sanction; ***est préoccupé par le fait*** qu'une procédure d'assistance pour harcèlement présumé concernant un juge a également été engagée en 2023, mais qu'aucun harcèlement n'a été établi en l'espèce; prend acte qu'un groupe de travail interservices, créé en mars 2023, avant donc la ratification de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des

examiné les règles et procédures de prévention du harcèlement en vigueur à la CJUE et a formulé plusieurs recommandations visant à améliorer ces règles et procédures; encourage la CJUE à y donner suite et à continuer de se montrer intransigeante vis-à-vis du harcèlement au travail;	femmes et la violence domestique, a examiné les règles et procédures de prévention du harcèlement en vigueur à la CJUE et a formulé plusieurs recommandations visant à améliorer ces règles et procédures; encourage la CJUE à y donner suite et à continuer de se montrer intransigeante vis-à-vis du harcèlement au travail ***en introduisant une formation obligatoire sur les préjugés inconscients et des normes éthiques pour tous les juges et hauts fonctionnaires afin de prévenir les abus de pouvoir***;

Or. en

Amendement 33
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. rappelle qu'au titre du traité sur l'Union européenne, l'Union et ses institutions ont pour but de promouvoir la paix, les valeurs de l'Union et le bien-être de ses peuples, de préserver la paix, de prévenir les conflits et de renforcer la sécurité internationale;

Or. en

Amendement 34
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek, Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. invite l'institution à s'engager pleinement et à mettre tout en œuvre, en s'aidant de tous les moyens à sa disposition, pour promouvoir la paix et

mettre fin à la guerre en Ukraine dès que possible, ainsi que pour préserver la paix et renforcer la sécurité européenne;

Or. en

Amendement 35
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 26 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 quater. rappelle que le traité UE dispose que l'Union et ses institutions respectent l'égalité des États membres devant les traités ainsi que leur identité nationale, inhérente à leurs structures fondamentales politiques et constitutionnelles, y compris en ce qui concerne l'autonomie locale et régionale;

Or. en

Amendement 36
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek, Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 26 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 quinquies. invite la Commission à toujours respecter l'égalité des États membres et à tous les traiter de manière identique, à respecter leur souveraineté et leur identité nationale, inhérentes à leurs structures fondamentales, politiques et constitutionnelles, y compris l'autonomie régionale et locale;

Or. en

Amendement 37
Gilles Boyer, Olivier Chastel, Michal Wiezik, Vlad Vasile-Voiculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. constate que, conformément aux recommandations des précédentes décharges, un nouveau code de conduite sur les droits et obligations des fonctionnaires et autres agents de la CJUE, ancré dans les valeurs de la Cour et illustrant son attachement à l'éthique, a été rédigé en 2023, puis adopté en mars 2024; note que le code de conduite comporte des dispositions sur les conflits d'intérêts, le devoir de loyauté, le devoir de confidentialité et de discrétion, les activités extérieures, les activités professionnelles après la cessation des fonctions et les publications et qu'il s'applique aussi aux experts nationaux détachés et aux juges accueillis en stage dans le cadre du réseau européen de formation judiciaire; constate qu'en 2023, des activités de sensibilisation et une formation remaniée sur le code de conduite ont été organisées pour le personnel et l'encadrement, avec une attention particulière pour les nouveaux arrivants; demande que le Parlement soit tenu au courant de la mise en œuvre du code de conduite;	27. constate que, conformément aux recommandations des précédentes décharges, un nouveau code de conduite sur les droits et obligations des fonctionnaires et autres agents de la CJUE, ancré dans les valeurs de la Cour et illustrant son attachement à l'éthique, a été rédigé en 2023, puis adopté en mars 2024; note que le code de conduite comporte des dispositions sur les conflits d'intérêts, le devoir de loyauté, le devoir de confidentialité et de discrétion, les activités extérieures, les activités professionnelles après la cessation des fonctions et les publications et qu'il s'applique aussi aux experts nationaux détachés et aux juges accueillis en stage dans le cadre du réseau européen de formation judiciaire; constate qu'en 2023, des activités de sensibilisation et une formation remaniée sur le code de conduite ont été organisées pour le personnel et l'encadrement, avec une attention particulière pour les nouveaux arrivants; ***appelle de ses vœux une formation régulière obligatoire de l'ensemble du personnel et*** demande que le Parlement soit tenu au courant de la mise en œuvre du code de conduite;

Or. en

Amendement 38
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. ***constate*** que, conformément aux	27. ***salue le fait*** que, conformément

recommandations des précédentes décharges, un nouveau code de conduite sur les droits et obligations des fonctionnaires et autres agents de la CJUE, ancré dans les valeurs de la Cour et illustrant son attachement à l'éthique, a été rédigé en 2023, puis adopté en mars 2024; note que le code de conduite comporte des dispositions sur les conflits d'intérêts, le devoir de loyauté, le devoir de confidentialité et de discrétion, les activités extérieures, les activités professionnelles après la cessation des fonctions et les publications et qu'il s'applique aussi aux experts nationaux détachés et aux juges accueillis en stage dans le cadre du réseau européen de formation judiciaire; constate qu'en 2023, des activités de sensibilisation et une formation remaniée sur le code de conduite ont été organisées pour le personnel et l'encadrement, avec une attention particulière pour les nouveaux arrivants; demande que le Parlement soit tenu au courant de la mise en œuvre du code de conduite;

aux recommandations des précédentes décharges, un nouveau code de conduite sur les droits et obligations des fonctionnaires et autres agents de la CJUE, ancré dans les valeurs de la Cour et illustrant son attachement à l'éthique, a été rédigé en 2023, puis adopté en mars 2024; note que le code de conduite comporte des dispositions sur les conflits d'intérêts, le devoir de loyauté, le devoir de confidentialité et de discrétion, les activités extérieures, les activités professionnelles après la cessation des fonctions et les publications et qu'il s'applique aussi aux experts nationaux détachés et aux juges accueillis en stage dans le cadre du réseau européen de formation judiciaire; constate qu'en 2023, des activités de sensibilisation et une formation remaniée sur le code de conduite ont été organisées pour le personnel et l'encadrement, avec une attention particulière pour les nouveaux arrivants; demande que le Parlement soit tenu au courant de la mise en œuvre du code de conduite;

Or. en

Amendement 39
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. prend acte que, depuis l'adoption du code conduite des membres et des anciens membres de la CJUE, les déclarations d'intérêts des membres sont publiées en ligne afin d'éviter tout conflit d'intérêts éventuel dans le traitement des affaires; note que la CJUE réévalue constamment ses règles internes en la matière afin de les mettre à jour et de garantir le respect des normes les plus élevées en matière de comportement	29. prend acte que, depuis l'adoption du code conduite des membres et des anciens membres de la CJUE, les déclarations d'intérêts des membres sont publiées en ligne afin d'éviter tout conflit d'intérêts éventuel dans le traitement des affaires; note que la CJUE réévalue constamment ses règles internes en la matière afin de les mettre à jour et de garantir le respect des normes les plus élevées en matière de comportement

éthique; demande à la CJUE d'informer le Parlement des résultats de toute autre évaluation qu'elle fera de l'efficacité de ce dispositif destiné à prévenir les conflits d'intérêts;	éthique; ***invite la CJUE à mettre en place un comité d'éthique indépendant chargé de contrôler le respect du code de conduite et d'enquêter sur les violations potentielles de celui-ci; appelle de ses vœux une formation annuelle obligatoire en matière d'éthique pour l'ensemble du personnel de la CJUE, y compris les juges et les avocats généraux, afin de préserver l'intégrité de la Cour;*** demande à la CJUE d'informer le Parlement des résultats de toute autre évaluation qu'elle fera de l'efficacité de ce dispositif destiné à prévenir les conflits d'intérêts;

Or. en

Amendement 40
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. se félicite de la publication des déclarations d'intérêts des membres de la CJUE, mais préconise d'introduire un processus standard d'examen préalable à la nomination afin de détecter et d'atténuer les conflits d'intérêts potentiels le plus tôt possible; prie instamment le Conseil d'établir des lignes directrices transparentes à l'intention des États membres pour la nomination des candidats aux postes de juge à la CJUE;

Or. en

Amendement 41
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 29 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 ter. prie instamment la CJUE de mettre en place une règle de récusation obligatoire des juges lorsqu'ils ont entretenu, par le passé, des liens professionnels avec des justiciables qui comparaissent devant la Cour; préconise des contrôles plus stricts en matière de conflits d'intérêts pour les juges et hauts responsables, ainsi qu'une mise à jour régulière des obligations en matière d'information financière. demande que les décisions de récusation soient publiées en temps réel lorsque des juges déclarent un conflit d'intérêts, afin de garantir davantage de transparence dans la procédure judiciaire et de renforcer la confiance du public dans l'impartialité et l'intégrité de la CJUE;

Or. en

Amendement 42
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. invite la CJUE à mettre en place une politique de prévention pour éviter les risques de «pantouflage», notamment une période de carence minimale de deux ans pour les anciens juges et les hauts fonctionnaires avant qu'ils ne puissent prendre des postes dans des entreprises du secteur privé qui plaident devant la CJUE ou représentent des clients dans des affaires de droit de l'Union;

Or. en

Amendement 43
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. prend acte que la liste des activités extérieures menées par les membres de la Cour de justice et du Tribunal est publiée sur le site internet de la CJUE depuis 2018; constate que l'autorisation préalable de la réunion générale de la Cour de justice ou de la conférence plénière du Tribunal n'est accordée que si l'activité extérieure concernée est compatible avec les exigences du code de conduite et avec les obligations de disponibilité pour les activités judiciaires applicables aux membres; demande à la CJUE d'informer l'autorité de décharge de toutes les initiatives visant à améliorer la lisibilité des informations relatives aux activités extérieures, dans le droit fil des recommandations de décharge antérieures;	31. prend acte que la liste des activités extérieures menées par les membres de la Cour de justice et du Tribunal est publiée sur le site internet de la CJUE depuis 2018; ***note en outre que la liste est difficile à lire pour le grand public et recommande de la revoir pour la rendre plus claire et informative;*** constate que l'autorisation préalable de la réunion générale de la Cour de justice ou de la conférence plénière du Tribunal n'est accordée que si l'activité extérieure concernée est compatible avec les exigences du code de conduite et avec les obligations de disponibilité pour les activités judiciaires applicables aux membres; demande à la CJUE d'informer l'autorité de décharge de toutes les initiatives visant à améliorer la lisibilité des informations relatives aux activités extérieures, dans le droit fil des recommandations de décharge antérieures;

Or. en

Amendement 44
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. constate que, mises à jour en 2021, les règles régissant les déplacements et les missions des membres et l'utilisation qu'il font des chauffeurs et des véhicules prévoient que seules les dépenses courantes résultant de l'utilisation des véhicules aux fins liées à l'exécution d'un ordre de mission ou à l'exercice de leur mandat	32. constate que, mises à jour en 2021, les règles régissant les déplacements et les missions des membres et l'utilisation qu'il font des chauffeurs et des véhicules prévoient que seules les dépenses courantes résultant de l'utilisation des véhicules aux fins liées à l'exécution d'un ordre de mission ou à l'exercice de leur mandat

dans une limite de ***10 000*** km sont prises en charge par la CJUE; réaffirme que le parc automobile ne doit être utilisé en aucun cas hors du cadre strict de l'exercice des fonctions des membres de la CJUE; relève que la CJUE a signalé être en discussion avec les autres institutions afin d'aboutir à un ensemble harmonisé de règles sur l'utilisation des véhicules officielles, dans le respect de l'autonomie de chaque institution; prie la CJUE de tenir le Parlement au courant des évolutions en la matière;	dans une limite de ***10 000*** km sont prises en charge par la CJUE; réaffirme que le parc automobile ne doit être utilisé en aucun cas hors du cadre strict de l'exercice des fonctions des membres de la CJUE; relève que la CJUE a signalé être en discussion avec les autres institutions afin d'aboutir à un ensemble harmonisé de règles sur l'utilisation des véhicules officielles, dans le respect de l'autonomie de chaque institution***; invite toutes les institutions de l'Union à convenir d'un système unique à appliquer horizontalement, ce qui réduirait la confusion et accroîtrait la transparence et l'efficacité dans l'utilisation des deniers publics***; prie la CJUE de tenir le Parlement au courant des évolutions en la matière;

Or. en

Amendement 45
Virginie Joron, Tamás Deutsch, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. constate que, mises à jour en 2021, les règles régissant les déplacements et les missions des membres et l'utilisation qu'il font des chauffeurs et des véhicules prévoient que seules les dépenses courantes résultant de l'utilisation des véhicules aux fins liées à l'exécution d'un ordre de mission ou à l'exercice de leur mandat dans une limite de 10 000 km sont prises en charge par la CJUE; réaffirme que le parc automobile ne doit être utilisé en aucun cas hors du cadre strict de l'exercice des fonctions des membres de la CJUE; relève que la CJUE a signalé être en discussion avec les autres institutions afin d'aboutir à un ensemble harmonisé de règles sur l'utilisation des véhicules ***officielles***, dans le respect de l'autonomie de chaque institution; prie la CJUE de tenir	32. constate que, mises à jour en 2021, les règles régissant les déplacements et les missions des membres et l'utilisation qu'il font des chauffeurs et des véhicules prévoient que seules les dépenses courantes résultant de l'utilisation des véhicules aux fins liées à l'exécution d'un ordre de mission ou à l'exercice de leur mandat dans une limite de 10 000 km sont prises en charge par la CJUE; réaffirme que le parc automobile ne doit être utilisé en aucun cas hors du cadre strict de l'exercice des fonctions des membres de la CJUE ***et que son contournement devrait être contrôlé et sanctionné pour détournement des fonds des contribuables européens*** ; relève que la CJUE a signalé être en discussion avec les autres institutions afin d'aboutir à un ensemble harmonisé de

le Parlement au courant des évolutions en la matière;	règles sur l'utilisation des véhicules ***officiels***, dans le respect de l'autonomie de chaque institution; prie la CJUE de tenir le Parlement au courant des évolutions en la matière;

Or. fr

Amendement 46
Virginie Joron, Tamás Deutsch, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. se félicite que la CJUE soit déterminée à renforcer la transparence, l'accès à la justice et l'ouverture au public et contribue ainsi à susciter la confiance des citoyens envers les institutions de l'Union;	35. se félicite que la CJUE soit déterminée à renforcer la transparence, l'accès à la justice et l'ouverture au public et contribue ainsi à susciter la confiance des citoyens envers les institutions de l'Union; ***A ce titre, prend note de la récente modification du protocole n° 3 sur le statut de la Cour de justice de l'Union européenne, adoptée par le règlement (UE, Euratom) n° 2024/2019 du Parlement européen et du Conseil1, qui transfère une partie de la compétence préjudicielle de la Cour de justice au Tribunal; regrette toutefois que cette modification du protocole n° 3 sur le statut de la Cour de justice de l'Union européenne n'ait pas apporté de garanties supplémentaires aux citoyens de l'Union et à toute personne physique ou morale résidant ou ayant son siège dans un État membre en ce qui concerne la transparence et le droit d'accès aux documents relatifs aux procédures judiciaires, en faisant ainsi, l'une des institutions européennes les moins transparentes malgré l'évolution des thématiques sur lesquelles elle statue de plus en plus, telles que les questions liées aux droits de l'homme, telles que l'immigration, la vie privée, la santé ou l'environnement ;***

Or. fr

Amendement 47
Caterina Chinnici

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. prend acte qu'en 2023, la CJUE a renforcé le service de retransmission des audiences de la Cour de justice et du Tribunal sur le site internet Curia, facilitant ainsi l'accès des citoyens à ses activités juridictionnelles; se félicite que le prononcé des arrêts de la Cour de justice, la lecture des conclusions des avocats généraux, les audiences de la grande chambre et certaines audiences des chambres siégeant avec cinq juges soient retransmis en direct sur le site internet Curia depuis 2023; invite la CJUE à faire preuve d'une transparence encore plus grande en retransmettant toutes les auditions des deux juridictions sur son site internet et en les stockant de manière permanente en ligne;	36. prend acte qu'en 2023, la CJUE a renforcé le service de retransmission des audiences de la Cour de justice et du Tribunal sur le site internet Curia, facilitant ainsi l'accès des citoyens à ses activités juridictionnelles; se félicite ***de l'amélioration de la structure, des fonctionnalités et du contenu du site web CURIA; se félicite*** que le prononcé des arrêts de la Cour de justice, la lecture des conclusions des avocats généraux, les audiences de la grande chambre et certaines audiences des chambres siégeant avec cinq juges soient retransmis en direct sur le site internet Curia depuis 2023; invite la CJUE à faire preuve d'une transparence encore plus grande en retransmettant toutes les auditions des deux juridictions sur son site internet et en les stockant de manière permanente en ligne;

Or. en

Amendement 48
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 39 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	39 bis. estime que le recours à un jargon juridique opaque entrave l'échange avec le public et favorise un sentiment d'aliénation, ce qui réduit la transparence de la procédure judiciaire; invite la Cour

à communiquer ses décisions dans une langue compréhensible et accessible à un public profane;

Or. en

Amendement 49
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 39 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	39 ter. invite la Cour à simplifier le processus de recherche d'arrêts spécifiques sur e-curia; salue les efforts visant à rendre l'interface plus facile d'utilisation et plus intuitive;

Or. en

Amendement 50
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. note que la CJUE a mis en œuvre plusieurs projets fondés sur l'intelligence artificielle (IA), tels que l'automatisation de l'analyse documentaire pour les références à la législation applicable et l'aide à la vérification des factures à l'aide de processus robotiques, conformément à sa nouvelle stratégie d'intégration de l'IA adoptée en juin 2023; constate que, dans le cadre de cette stratégie, la CJUE a constitué un conseil de gestion de l'IA, composé de membres de la Cour de justice et du Tribunal et chargé de superviser les aspects éthiques de l'utilisation de l'IA à la CJUE et de fixer des limites claires à son application; se félicite des lignes directrices	43. note que la CJUE a mis en œuvre plusieurs projets fondés sur l'intelligence artificielle (IA), tels que l'automatisation de l'analyse documentaire pour les références à la législation applicable et l'aide à la vérification des factures à l'aide de processus robotiques, conformément à sa nouvelle stratégie d'intégration de l'IA adoptée en juin 2023; ***souligne qu'il est essentiel que l'IA soit utilisée d'une manière qui préserve pleinement l'indépendance, la qualité et la sérénité des processus juridiques, tienne pleinement compte des questions d'éthique et soit utilisée sous surveillance humaine et de façon à permettre***

relatives aux usages de l'IA émises par le conseil à l'intention du personnel; salue les initiatives mises en place pour renforcer les compétences numériques des salariés dans le cadre du parcours de formation mis au point en collaboration avec le comité interinstitutionnel pour la transformation numérique;

l'intervention humaine afin d'éviter les conséquences négatives ou les risques, ou d'arrêter le système s'il ne fonctionne pas comme prévu; constate que, dans le cadre de cette stratégie, la CJUE a constitué un conseil de gestion de l'IA, composé de membres de la Cour de justice et du Tribunal et chargé de superviser les aspects éthiques de l'utilisation de l'IA à la CJUE et de fixer des limites claires à son application; se félicite des lignes directrices relatives aux usages de l'IA émises par le conseil à l'intention du personnel; salue les initiatives mises en place pour renforcer les compétences numériques des salariés dans le cadre du parcours de formation mis au point en collaboration avec le comité interinstitutionnel pour la transformation numérique;

Or. en

Amendement 51
Csaba Molnár, Claudiu Manda, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. note que la CJUE a mis en œuvre plusieurs projets fondés sur l'intelligence artificielle (IA), tels que l'automatisation de l'analyse documentaire pour les références à la législation applicable et l'aide à la vérification des factures à l'aide de processus robotiques, conformément à sa nouvelle stratégie d'intégration de l'IA adoptée en juin 2023; constate que, dans le cadre de cette stratégie, la CJUE a constitué un conseil de gestion de l'IA, composé de membres de la Cour de justice et du Tribunal et chargé de superviser les aspects éthiques de l'utilisation de l'IA à la CJUE et de fixer des limites claires à son application; se félicite des lignes directrices relatives aux usages de l'IA émises par le conseil à l'intention du personnel; salue les	43. note que la CJUE a mis en œuvre plusieurs projets fondés sur l'intelligence artificielle (IA), tels que l'automatisation de l'analyse documentaire pour les références à la législation applicable et l'aide à la vérification des factures à l'aide de processus robotiques, conformément à sa nouvelle stratégie d'intégration de l'IA adoptée en juin 2023; constate que, dans le cadre de cette stratégie, la CJUE a constitué un conseil de gestion de l'IA, composé de membres de la Cour de justice et du Tribunal et chargé de superviser les aspects éthiques de l'utilisation de l'IA à la CJUE et de fixer des limites claires à son application; ***souligne qu'il est essentiel que l'IA soit utilisée d'une manière qui préserve pleinement l'indépendance, la***

initiatives mises en place pour renforcer les compétences numériques des salariés dans le cadre du parcours de formation mis au point en collaboration avec le comité interinstitutionnel pour la transformation numérique;

qualité et l'intégrité des processus juridiques, garantisse le plein respect des normes éthiques et soit utilisée moyennant une surveillance et un contrôle stricts par des êtres humains; se félicite des lignes directrices relatives aux usages de l'IA émises par le conseil à l'intention du personnel; salue les initiatives mises en place pour renforcer les compétences numériques des salariés dans le cadre du parcours de formation mis au point en collaboration avec le comité interinstitutionnel pour la transformation numérique;

Or. en

Amendement 52
Gilles Boyer, Olivier Chastel, Michal Wiezik, Gerben-Jan Gerbrandy, Vlad Vasile-Voiculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. note que la CJUE a mis en œuvre plusieurs projets fondés sur l'intelligence artificielle (IA), tels que l'automatisation de l'analyse documentaire pour les références à la législation applicable et l'aide à la vérification des factures à l'aide de processus robotiques, conformément à sa nouvelle stratégie d'intégration de l'IA adoptée en juin 2023; constate que, dans le cadre de cette stratégie, la CJUE a constitué un conseil de gestion de l'IA, composé de membres de la Cour de justice et du Tribunal et chargé de superviser les aspects éthiques de l'utilisation de l'IA à la CJUE et de fixer des limites claires à son application; se félicite des lignes directrices relatives aux usages de l'IA émises par le conseil à l'intention du personnel; salue les initiatives mises en place pour renforcer les compétences numériques des salariés dans le cadre du parcours de formation mis au point en collaboration avec le comité	43. note que la CJUE a mis en œuvre plusieurs projets fondés sur l'intelligence artificielle (IA), tels que l'automatisation de l'analyse documentaire pour les références à la législation applicable et l'aide à la vérification des factures à l'aide de processus robotiques, conformément à sa nouvelle stratégie d'intégration de l'IA adoptée en juin 2023; constate que, dans le cadre de cette stratégie, la CJUE a constitué un conseil de gestion de l'IA, composé de membres de la Cour de justice et du Tribunal et chargé de superviser les aspects éthiques de l'utilisation de l'IA à la CJUE et de fixer des limites claires à son application; se félicite des lignes directrices relatives aux usages de l'IA émises par le conseil à l'intention du personnel; salue les initiatives mises en place pour renforcer les compétences numériques des salariés dans le cadre du parcours de formation mis au point en collaboration avec le comité

interinstitutionnel pour la transformation numérique;	interinstitutionnel pour la transformation numérique; ***souligne que la numérisation de la justice et l'adoption de technologies émergentes telles que l'IA permettront des gains d'efficacité considérables pour le fonctionnement de la Cour; recommande toutefois à la Cour de justice d'anticiper les risques associés en matière de cybersécurité et de renforcer encore sa collaboration avec l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité et CERT-UE.***
	Or. en

Amendement 53
Virginie Joron, Tamás Deutsch, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. note que la CJUE a mis en œuvre plusieurs projets fondés sur l'intelligence artificielle (IA), tels que l'automatisation de l'analyse documentaire pour les références à la législation applicable et l'aide à la vérification des factures à l'aide de processus robotiques, conformément à sa nouvelle stratégie d'intégration de l'IA adoptée en juin 2023; constate que, dans le cadre de cette stratégie, la CJUE a constitué un conseil de gestion de l'IA, composé de membres de la Cour de justice et du Tribunal et chargé de superviser les aspects éthiques de l'utilisation de l'IA à la CJUE et de fixer des limites claires à son application; se félicite des lignes directrices relatives aux usages de l'IA émises par le conseil à l'intention du personnel; salue les initiatives mises en place pour renforcer les compétences numériques des salariés dans le cadre du parcours de formation mis au point en collaboration avec le comité interinstitutionnel pour la transformation numérique;	43. note que la CJUE a mis en œuvre plusieurs projets fondés sur l'intelligence artificielle (IA), tels que l'automatisation de l'analyse documentaire pour les références à la législation applicable et l'aide à la vérification des factures à l'aide de processus robotiques, conformément à sa nouvelle stratégie d'intégration de l'IA adoptée en juin 2023; constate que, dans le cadre de cette stratégie, la CJUE a constitué un conseil de gestion de l'IA, composé de membres de la Cour de justice et du Tribunal et chargé de superviser les aspects éthiques de l'utilisation de l'IA à la CJUE et de fixer des limites claires à son application; se félicite des lignes directrices relatives aux usages de l'IA émises par le conseil à l'intention du personnel; salue les initiatives mises en place pour renforcer les compétences numériques des salariés dans le cadre du parcours de formation mis au point en collaboration avec le comité interinstitutionnel pour la transformation numérique; ***demande l'élaboration d'un rapport annuel qui permettra notamment***

de vérifier la pertinence des dépenses liées à cette stratégie d'IA

Or. fr

Amendement 54
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. note que la CJUE a mis en œuvre plusieurs projets fondés sur l'intelligence artificielle (IA), tels que l'automatisation de l'analyse documentaire pour les références à la législation applicable ***et*** l'aide à la vérification des factures ***à l'aide*** de processus robotiques, conformément à sa nouvelle stratégie d'intégration de l'IA adoptée en juin 2023; constate que, dans le cadre de cette stratégie, la CJUE a constitué un conseil de gestion de l'IA, composé de membres de la Cour de justice et du Tribunal et chargé de superviser les aspects éthiques de l'utilisation de l'IA à la CJUE et de fixer des limites claires à son application; se félicite des lignes directrices relatives aux usages de l'IA émises par le conseil à l'intention du personnel; salue les initiatives mises en place pour renforcer les compétences numériques des salariés dans le cadre du parcours de formation mis au point en collaboration avec le comité interinstitutionnel pour la transformation numérique;	43. note que la CJUE a mis en œuvre plusieurs projets fondés sur l'intelligence artificielle (IA), tels que l'automatisation de l'analyse documentaire pour les références à la législation applicable***,*** l'aide à la vérification des factures ***au moyen*** de processus robotiques ***et la transcription d'audiences***, conformément à sa nouvelle stratégie d'intégration de l'IA adoptée en juin 2023; constate que, dans le cadre de cette stratégie, la CJUE a constitué un conseil de gestion de l'IA, composé de membres de la Cour de justice et du Tribunal et chargé de superviser les aspects éthiques de l'utilisation de l'IA à la CJUE et de fixer des limites claires à son application; se félicite des lignes directrices relatives aux usages de l'IA émises par le conseil à l'intention du personnel; salue les initiatives mises en place pour renforcer les compétences numériques des salariés dans le cadre du parcours de formation mis au point en collaboration avec le comité interinstitutionnel pour la transformation numérique;

Or. en

Amendement 55
Gilles Boyer, Olivier Chastel, Michal Wiezik, Gerben-Jan Gerbrandy, Vlad Vasile-Voiculescu

Proposition de résolution

Paragraphe 44

Proposition de résolution	*Amendement*
44. prend acte qu'aucune enquête du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) n'a été communiquée à la CJUE en 2023; note qu'en 2023, le CEPD n'a adressé aucune recommandation spécifique à la CJUE à la suite de ses recherches sur l'utilisation des services en nuage par les services web d'Amazon; relève qu'en 2023, le CEPD a publié une décision confirmant que l'utilisation faite par la CJUE de services de visioconférence en nuage était conforme à la législation en matière de protection des données;	44. prend acte qu'aucune enquête du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) n'a été communiquée à la CJUE en 2023; note qu'en 2023, le CEPD n'a adressé aucune recommandation spécifique à la CJUE à la suite de ses recherches sur l'utilisation des services en nuage par les services web d'Amazon; relève qu'en 2023, le CEPD a publié une décision confirmant que l'utilisation faite par la CJUE de services de visioconférence en nuage était conforme à la législation en matière de protection des données; ***réitère toutefois ses préoccupations concernant l'utilisation de services en nuage externes, compte tenu des menaces grandissantes en matière de cybersécurité et de souveraineté numérique;***

Or. en

Amendement 56
Gilles Boyer, Olivier Chastel, Michal Wiezik, Gerben-Jan Gerbrandy, Vlad Vasile-Voiculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. ***note*** qu'en 2023, la CJUE ***a*** adopté une feuille de route en matière de cybersécurité et ***a*** renforcé ses capacités opérationnelles ***dans ce domaine*** afin de mieux protéger ses systèmes contre l'augmentation du nombre des cyberattaques***, parmi lesquelles les attaques par hameçonnage demeurent la menace la plus importante***; prend acte que la CJUE a pris diverses mesures pour renforcer sa préparation en matière de cybersécurité et sa capacité à se relever des incidents de sécurité, dont sa participation à la gouvernance du conseil	45. ***se félicite*** qu'en 2023, la CJUE ***ait*** adopté une feuille de route en matière de cybersécurité et renforcé ses capacités opérationnelles afin de mieux protéger ses systèmes contre l'augmentation du nombre des cyberattaques***; souligne en outre qu'une stratégie solide en matière de cybersécurité est un outil essentiel pour lutter contre les ingérences étrangères visant à compromettre l'intégrité des institutions européennes***; prend acte que la CJUE a pris diverses mesures pour renforcer sa préparation en matière de cybersécurité et sa capacité à se relever des

interinstitutionnel de cybersécurité et la mise en place d'un arsenal de contrôles et d'outils de cybersécurité conformément aux recommandations du service de cybersécurité pour les institutions, organes et organismes de l'Union (CERT-UE); relève que, pour l'exercice 2025, l'autorité budgétaire a approuvé les crédits nécessaires à deux postes supplémentaires afin de renforcer les effectifs de la CJUE dans le domaine de la cybersécurité;	incidents de sécurité, dont sa participation à la gouvernance du conseil interinstitutionnel de cybersécurité et la mise en place d'un arsenal de contrôles et d'outils de cybersécurité conformément aux recommandations du service de cybersécurité pour les institutions, organes et organismes de l'Union (CERT-UE); relève que, pour l'exercice 2025, l'autorité budgétaire a approuvé les crédits nécessaires à deux postes supplémentaires afin de renforcer les effectifs de la CJUE dans le domaine de la cybersécurité;
	Or. en

Amendement 57
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. prend acte qu'en 2023, la CJUE a continué de réduire notablement sa consommation d'énergie et son empreinte carbone par rapport à 2015, référence prise pour la mise en œuvre de sa stratégie relative au système de management environnemental et d'audit (EMAS), grâce à des mesures d'économie d'énergie et à l'optimisation de ses équipements de chauffage, de refroidissement et d'éclairage; relève qu'en 2023, par rapport à 2015, la consommation de chauffage a été réduite de 33,5 %, celle d'électricité de 28,7 %, celle d'eau de 20,1%, celle de papier de bureau de 63 %, celle des déchets de bureau et de cantine de 43 % et les émissions de gaz à effet de serre de 30,2 %; ***note*** que la CJUE ***a*** appliqué les critères ***applicables aux*** marchés publics écologiques dans 10 appels d'offres d'un montant supérieur à ***60 000 EUR;***	48. prend acte qu'en 2023, la CJUE a continué de réduire notablement sa consommation d'énergie et son empreinte carbone par rapport à 2015, référence prise pour la mise en œuvre de sa stratégie relative au système de management environnemental et d'audit (EMAS), grâce à des mesures d'économie d'énergie et à l'optimisation de ses équipements de chauffage, de refroidissement et d'éclairage; relève qu'en 2023, par rapport à 2015, la consommation de chauffage a été réduite de 33,5 %, celle d'électricité de 28,7 %, celle d'eau de 20,1%, celle de papier de bureau de 63 %, celle des déchets de bureau et de cantine de 43 % et les émissions de gaz à effet de serre de 30,2 %; ***se félicite*** que la CJUE ***ait*** appliqué les critères ***pour les*** marchés publics écologiques dans 10 appels d'offres d'un montant supérieur à ***60 000 EUR; se félicite de l'engagement de la CJUE en faveur du système de management***

environnemental et d'audit (EMAS); encourage la CJUE à poursuivre ses efforts pour réduire son incidence sur l'environnement, au moyen d'une stratégie visant à parvenir à la neutralité carbone d'ici à 2035.

Or. en

Amendement 58
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. ***prend acte*** qu'en 2023, la CJUE a continué de réduire notablement sa consommation d'énergie et son empreinte carbone par rapport à 2015, référence prise pour la mise en œuvre de sa stratégie relative au système de management environnemental et d'audit (EMAS), grâce à des mesures d'économie d'énergie et à l'optimisation de ses équipements de chauffage, de refroidissement et d'éclairage; relève qu'en 2023, par rapport à 2015, la consommation de chauffage a été réduite de 33,5 %, celle d'électricité de 28,7 %, celle d'eau de 20,1%, celle de papier de bureau de 63 %, celle des déchets de bureau et de cantine de 43 % et les émissions de gaz à effet de serre de 30,2 %; note que la CJUE a appliqué les critères applicables aux marchés publics écologiques dans 10 appels d'offres d'un montant supérieur à ***60 000*** EUR;	48. ***salue le fait*** qu'en 2023, la CJUE a continué de réduire notablement sa consommation d'énergie et son empreinte carbone par rapport à 2015, référence prise pour la mise en œuvre de sa stratégie relative au système de management environnemental et d'audit (EMAS), grâce à des mesures d'économie d'énergie et à l'optimisation de ses équipements de chauffage, de refroidissement et d'éclairage; relève qu'en 2023, par rapport à 2015, la consommation de chauffage a été réduite de 33,5 %, celle d'électricité de 28,7 %, celle d'eau de 20,1%, celle de papier de bureau de 63 %, celle des déchets de bureau et de cantine de 43 % et les émissions de gaz à effet de serre de 30,2 %; note que la CJUE a appliqué les critères applicables aux marchés publics écologiques dans 10 appels d'offres d'un montant supérieur à ***60 000*** EUR;

Or. en

Amendement 59
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 49 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 bis. demande à l'institution d'adresser au Parlement européen et à sa commission du contrôle budgétaire des recommandations sur de nouveaux moyens de lutter contre les abus et les utilisations abusives des fonds de l'Union, en s'appuyant sur sa propre expérience institutionnelle et les enseignements tirés des affaires passées, et de partager les bonnes pratiques, puisqu'il a été prouvé que les intérêts financiers de l'Union européenne n'étaient pas bien protégés au Parlement, comme l'ont révélé l'affaire pénale et les enquêtes; estime que le Parlement pourrait bénéficier d'un regard neuf en la matière et de la contribution de l'institution;

Or. en

Amendement 60
Csaba Molnár, Claudiu Manda, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 51

Proposition de résolution	*Amendement*
51. note qu'en 2023, conformément à la déclaration de la CJUE intitulée «Soutenir le réseau européen de formation judiciaire (REFJ) pour façonner une culture judiciaire européenne durable», la CJUE et le REFJ se sont attachés à accroître la diversité des stagiaires de longue durée avec pour objectif à terme de les porter à un par État membre; constate que 15 stages ont été proposés lors de la campagne 2023-2024;	51. note ***avec satisfaction*** qu'en 2023, conformément à la déclaration de la CJUE intitulée «Soutenir le réseau européen de formation judiciaire (REFJ) pour façonner une culture judiciaire européenne durable», la CJUE et le REFJ se sont attachés à accroître la diversité des stagiaires de longue durée avec pour objectif à terme de les porter à un par État membre; constate que 15 stages ***rémunérés*** ont été proposés lors de la campagne 2023-2024; ***insiste sur le fait que les stages devraient être rémunérés conformément à la résolution du Parlement européen du 14 juin 2023 sur des stages de qualité dans l'Union (2020/2005(INL)), qui préconise la rémunération de tous les stages en***

Europe;

Or. en

Amendement 61
Caterina Chinnici

Proposition de résolution
Paragraphe 51

Proposition de résolution	*Amendement*
51. note qu'en 2023, conformément à la déclaration de la CJUE intitulée «Soutenir le réseau européen de formation judiciaire (REFJ) pour façonner une culture judiciaire européenne durable», la CJUE et le REFJ se sont attachés à accroître la diversité des stagiaires de longue durée avec pour objectif à terme de les porter à un par État membre; constate que 15 stages ont été proposés lors de la campagne 2023-2024;	51. note qu'en 2023, conformément à la déclaration de la CJUE intitulée «Soutenir le réseau européen de formation judiciaire (REFJ) pour façonner une culture judiciaire européenne durable», la CJUE et le REFJ se sont attachés à accroître la diversité des stagiaires de longue durée avec pour objectif à terme de les porter à un par État membre; constate que ***les mesures prises sont déjà un succès, puisque la CJUE compte des stagiaires de certains États membres qui, auparavant, n'avaient pas participé activement au programme; constate que*** 15 stages ont été proposés lors de la campagne 2023-2024;

Or. en

Amendement 62
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 51 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	51 bis. salue les efforts déployés par le réseau européen de formation judiciaire (REFJ) pour former les juges nationaux au droit de l'Union; invite la CJUE à poursuivre le développement de ses initiatives de partage des connaissances, notamment des bases de données de

jurisprudence communes et des plateformes de collaboration virtuelle destinées à appuyer les juridictions nationales dans le contexte d'interprétations juridiques complexes;

Or. en

Amendement 63
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 51 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	51 bis. se félicite qu'il n'y ait actuellement pas de stagiaires non rémunérés et qu'ils reçoivent tous une bourse pendant leur stage, principalement de la CJUE et, dans certains cas spécifiques, d'autres sources; prend acte du fait que la CJUE n'accepte que quelques stagiaires (moins de 10 par an) rémunérés par d'autres sources et pour de courtes périodes (en moyenne 2 mois); se félicite que, dans de tels cas, l'administration de la CJUE vérifie soigneusement que ces stagiaires reçoivent effectivement une bourse, une allocation ou une rémunération pour ce stage, directement versée par leur employeur ou leur établissement universitaire;

Or. en

Amendement 64
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 52

Proposition de résolution	*Amendement*
52. note qu'en 2023, la CJUE a continué d'œuvrer pour entretenir le	52. ***se félicite que la CJUE coopère pleinement avec l'OLAF, la Cour des***

dialogue en place avec les juridictions nationales, et en particulier avec les cours constitutionnelles et cours suprêmes, et qu'elle a accueilli une série de réunions, dont la réunion annuelle des juges nationaux;	***comptes, le CEPD et le Médiateur européen;*** note qu'en 2023, la CJUE a continué d'œuvrer pour entretenir le dialogue en place avec les juridictions nationales, et en particulier avec les cours constitutionnelles et cours suprêmes, et qu'elle a accueilli une série de réunions, dont la réunion annuelle des juges nationaux;

Or. en

Amendement 65
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 52 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	52 bis. encourage une coopération plus étroite entre la CJUE et les juridictions nationales afin de renforcer l'application uniforme du droit de l'Union; recommande la mise en place d'un programme permanent d'échange judiciaire permettant aux juges des États membres de travailler aux côtés de leurs homologues de la CJUE, pour promouvoir les bonnes pratiques dans l'interprétation du droit de l'Union;

Or. en

Amendement 66
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 52 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	52 bis. demande à l'institution de s'abstenir de promouvoir, de diffuser et de soutenir l'idéologie du genre et l'idéologie

woke et l'appelle à observer le traité et ses dispositions ainsi qu'à respecter les identités nationales des États membres, inhérentes à leurs structures fondamentales, à leur histoire, à leur religion et à leurs traditions;

Or. en